

Montreuil, le 28 août 2024

Lors de sa conférence de presse du 27 août, la ministre dite « démissionnaire » Belloubet a été contrainte de confirmer que 24 000 élèves allaient être accueillis dans des établissements ordinaires faute de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle a indiqué être en attente d'un soutien des autres ministères, des agences régionales de santé...

Ainsi, ce sont en cette rentrée scolaire 24 000 élèves dont le droit à bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et/ou à leur handicap sera bafoué pour des raisons d'économies budgétaires, le coût de la scolarité d'un élève étant sept fois plus élevé dans un établissement spécialisé que dans une école ordinaire.

## **Une honte !**

D'autant plus que cette situation inacceptable aura des conséquences toujours aussi désastreuses sur les conditions de travail des personnels, enseignants comme AESH.

La ministre démissionnaire semble découvrir cette situation et en fait porter la responsabilité aux autres ministères, mais ce sont bien l'ensemble des gouvernements Macron qui ont poursuivi et amplifié l'entreprise de démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux !

Il y a à peine quelques mois, dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, le gouvernement Attal avait publié un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires. C'est ce même gouvernement qui tente d'imposer la mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS) visant à remettre en cause l'application des notifications de la MDPH et ainsi dégrader encore plus l'accompagnement dû aux élèves en situation de handicap.

Face à ce gouvernement démissionnaire et illégitime, la FNEC FP-FO (qui avait pris l'initiative d'une journée de grève et d'une manifestation nationale le 25 janvier dernier pour la création des places nécessaires dans les établissements spécialisés, pour un statut et un vrai salaire pour les AESH, pour l'abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive) entend bien poursuivre et amplifier la mobilisation pour faire valoir ces revendications.

Elle appelle dans l'immédiat ses syndicats départementaux à prendre toutes les initiatives dès la rentrée scolaire pour défendre les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.